

Le 17 novembre 2001



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS APPORTE SA CONTRIBUTION AFIN D'ASSURER LA SOUTENABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE DU MOZAMBIQUE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE SUR LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTES.

LE CLUB DE PARIS DECIDE D'UNE REDUCTION DU STOCK DE LA DETTE DU MOZAMBIQUE DE 1.650 M\$ EN VALEUR ACTUELLE NETTE.

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 17 novembre 2001 et sont convenus de recommander à leurs gouvernements une réduction du stock de la dette du Mozambique.

Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles, ainsi que de la charge représentée par son endettement extérieur, le Mozambique a atteint le 25 septembre 2001 le point d'achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés.

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination du Mozambique à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux de nature à fournir la base pour une croissance économique soutenable et de mettre en œuvre une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

2. Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris au 1^{er} septembre 2001 était estimé à 2 800 M\$ dont 2 456 M\$ de dette pré-date butoir (dont 98% de crédits commerciaux) et 346 M\$ de dette post date butoir (dont 10% de crédits commerciaux).

Ils ont décidé d'annuler 2 270 M\$ de crédits en valeur nominale soit 1 650 M\$ en valeur actuelle nette, ce qui représente la part de l'effort du Club de Paris tel que défini par les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale, dans le cadre de l'initiative sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés. Cet effort d'annulation a porté sur 1 650 M\$ en valeur actuelle nette de dette commerciale pré-date butoir.

3. Par ailleurs, le Mozambique s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement exceptionnel de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs notamment des autres pays créanciers.

4. Avec cette opération, le Mozambique est le troisième pays à bénéficier d'une réduction de sa dette due au Club de Paris au titre de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés, après l'Ouganda et la Bolivie.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Mozambique étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie et de la Suède. Le Brésil et le Portugal, créanciers importants du Mozambique, ont également participé à cette réunion.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants du Gouvernement de la Norvège, du Fonds Monétaire International, de l'Association Internationale pour le Développement et du Secrétariat de la C.N.U.C.E.D..

La délégation du Mozambique était conduite par Mme Luisa Dias DIOGO, Ministre des Finances et du Plan. La réunion était présidée par Monsieur Ambroise FAYOLLE, Sous-Directeur à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique du Mozambique est appuyé par un arrangement de trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) conclue par le Mozambique dont la troisième revue a été approuvée par le Fonds Monétaire International en septembre 2001.

Le Mozambique a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée sur les Pays Pauvres Très Endettés en septembre 2001.

2. Le stock total de la dette publique du Mozambique était d'environ 5,13 Mds \$ au 31 décembre 2000 en valeur faciale (source : rapports FMI et AID du 6 septembre 2001 publiés sur le site Internet du FMI : www.imf.org et de la Banque Mondiale : www.worldbank.org/hipc). Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris était estimé au 1er septembre 2001 à 2,8 Mds \$ en valeur faciale.

3. La date butoir (1 février 1984 pour le Mozambique) est utilisée par les créanciers du Club de Paris pour les besoins internes des accords en Club de Paris.

4. Comme dans tout accord du Club de Paris, le Mozambique s'est engagé à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non membres du Club de Paris. Au cas présent, l'application d'un traitement comparable impliquera une contribution équivalente des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La délégation du Mozambique a indiqué sa volonté de rencontrer ces créanciers dans les meilleurs délais afin de négocier les termes d'un futur rééchelonnement.